

Mesures prises par les Régions en réponse à l'impact économique de l'épidémie de Covid-19 pour soutenir les PME et les filières (au 28/3/20)

	Dispositifs d'urgence en soutien aux entreprises
Auvergne Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plan d'urgence pour l'économie régionale</i> - <i>Cellule de crise régionale pour identifier les besoins et apporter une réponse adaptée, coordonnée avec les acteurs économiques</i> - <i>Mise en place d'une hotline avec l'Agence de développement économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour orienter et accompagner les entreprises et les professionnels (0 805 38 38 69) et espace dédié le site internet Ambition Eco (ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr) recensant toutes les aides proposées par la Région et l'ensemble de ses partenaires</i> - <i>Accélération des délais de paiement et versement des avances de subvention pour les partenaires de la Région</i> - <i>Suspension des remboursements des prêts régionaux (6 mois)</i> - <i>Suspension des loyers dus à la Région par les structures hébergées (6 mois)</i> - <i>Mise en place du « Prêt Région Auvergne Rhône-Alpes » (renforcement de la trésorerie) avec Bpifrance</i> - <i>Doublement du « Prêt Artisans et commerçants – Région Auvergne Rhône-Alpes » avec la Banque Populaire et les CMA</i> - <i>Mise en place d'un dispositif spécifique pour les entreprises dans les périmètres de foyer de contamination (cluster), avec une aide exceptionnelle étudiée au cas par cas</i> - <i>Soutien aux filières exposées :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>BTP : suspension des chantiers et provisionnement d'un fonds d'indemnisation pour couvrir une part des coûts fixes</i> ▪ <i>Transports : prise en charge extracontractuelle des frais fixes sur base forfaitaire, avec possibilité d'une indemnité complémentaire pour cas de force majeure sur justificatif de dépenses (+ de 300 transporteurs concernés)</i> ▪ <i>Tourisme & Hébergement : Fonds régional d'urgence pour aide à la trésorerie (6 mois), en lien avec les départements et métropoles</i> ▪ <i>Culture : Fonds régional d'urgence pour aide à la trésorerie (6 mois)</i> ▪ <i>Évènementiel : Fonds régional d'urgence pour aide à la trésorerie (6 mois)</i> - <i>Participation au Fonds de solidarité nationale en faveur des indépendants et TPE</i>
Bourgogne Franche- Comté	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cellule de crise avec l'Etat</i> - <i>Participation au Fonds de solidarité nationale</i> - <i>Région mobilisée pour répondre aux problèmes de trésorerie via : la garantie, le prêt rebond et le différé de remboursement de nos avances remboursables.</i> - <i>Activation du plan de continuité pour le paiement des entreprises ; non-application de pénalités en cas de retard dans le cadre des marchés publics.</i> - <i>Préparation d'ici juin d'un plan de relance et de mesures d'aides à la relocalisation</i> - <i>Maintien de rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale, en cas de suspension de celle-ci.</i> - <i>Renforcement des dispositifs France Active</i>
Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Task force Région – Etat – BPI</i> - <i>Mobilisation du fonds de garantie Région / BPI</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i> - <i>Gel ou révision d'échéancier sur les AR régionales pour les entreprises impactées</i> - <i>Accompagnement des entreprises souhaitent relocaliser une partie de leur activités ou achats Marchés publics</i> - <i>Annulation des pénalités de retard pour les entreprises impactées délégataires de marchés publics ou de DSP</i> - <i>Maintien du financement forfaitaire des autocaristes (transport scolaire) en cas d'annulation pour cause de Covid19</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien du soutien financier de la Région aux manifestation annulées (culture, sport, tourisme) et travail au cas par cas sur la pérennité des structures</i> - <i>Accompagnement des organismes de formation professionnelle, stagiaires et bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales par l'ajustement des soutiens régionaux en cas d'annulation temporaire des formations</i>
Centre Val de Loire	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place d'une task force Région-BPI-Etat : Identifier et répondre aux difficultés</i> - <i>Activation des Dispositifs régionaux en étroit lien avec les mesures nationales</i> - <i>Mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises.</i> - <i>Fonds de prévention des difficultés des entreprises multiplié par 2</i> - <i>Augmentation du plafond du fonds régional de garantie à 80% avec la BPI, et faciliter l'accès au fonds de garantie</i> - <i>Fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire</i> - <i>Mis en place d'un prêt Rebond (CAP Rebond) avec Bpifrance</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i> - <i>Accélérer le paiement des fournisseurs et prestataires de la Région.</i>
Corse	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cellule de suivi économique des entreprises</i> - <i>Mobilisation de la cellule détection et traitement des entreprises en difficultés</i> - <i>Avec BPI : garantie portée à 70% et réaménagement de prêts</i> - <i>Mesure de soutien à la trésorerie</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i>
Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coordination des acteurs</i> - <i>Mise en place de la Task Force Région – BPI – Etat pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises</i> - <i>Mobilisation des acteurs par filières – construction de stratégies Rebond post crise</i> - <i>Moratoire sur les remboursements de prêts en cours</i> - <i>Mise en œuvre de paiements anticipés pour les secteurs associatifs financés par la collectivité</i> - <i>Financement de la trésorerie (Prêt Rebond) : abondement du dispositif pour monter jusqu'à 75M€ de financement disponible au sein de la Bpi, soit 150M€ accessibles pour les entreprises</i> - <i>Bonification garantie via Fond de Garantie</i> - <i>Pacte de relocalisation : accompagnement et financement pour relocaliser des composantes de la chaine d'approvisionnement</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i> - <i>Lancement d'un Fond Régional d'urgence avec les Départements et les EPCI</i>
Hauts de France	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plan d'urgence COVID 19 de 50M€ pour des aides directes régionales et des produits conjoints Région/BPI en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales, à raison de 30M€ pour des aides aux entreprises en difficulté (AR) via le Fonds de Premiers Secours Hauts-de-France Prévention, et 20M€ pour des prêts supplémentaires BPI.</i> - <i>Assouplissement des dispositifs régionaux, jusqu'au 31/10 : taux nuls, allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans) et différés de remboursement supplémentaires.</i> - <i>Réaménagement des créances régionales : possibilité pour les entreprises impactées de solliciter un report d'échéances auprès de la « commission de recouvrement » mise en place par la Région</i> - <i>Doublement des capacités de garantie (BPI / FRG / France Active) pour permettre aux banques de continuer à prêter</i> - <i>Mise en place d'un suivi quotidien de la situation des commerçants, artisans et des entreprises de la région via une équipe dédiée et des partenariats renforcés</i> - <i>Mobilisation d'une équipe dédiée (service ingénierie et consolidation financière au sein de sa Direction de l'appui aux entreprises) aux entreprises en difficulté et renforcement des partenariats (Etat, BPI, Banque de France, Consulaires, organisations patronales, collectivités locales) pour répondre avec un maximum d'efficacité aux entreprises.</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Task-force hebdomadaire Etat/ Région BPI</i>
Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accélération du paiement pour les PME (moins de 30 jours).</i> - <i>Mise en place d'une équipe régionale d'information téléphonique de 9h à 18h et réponse mail codi-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr</i> - <i>Renforcement du Fonds régional de garantie BPI (700 M€ de nouveaux prêts garantis à 90% jusqu'à 6M€, pour des prêts jusqu'à 7 ans)</i> - <i>Contribution au fonds de solidarité nationale</i> - <i>Pack relocalisation avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).</i> - <i>Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance.</i> - <i>Fonds d'urgence pour les professionnels de santé</i> - <i>Plan d'urgence pour le spectacle vivant</i>
Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cellule de crise Etat – Région, avec point hebdomadaire et examen des dossiers</i> - <i>Non-application de mesures de pénalités sur les marchés publics</i> - <i>Coordination des 12 filières normandes</i> - <i>Mise en place du dispositif covid-19 trésorerie</i> - <i>Report des échéances des avances remboursables (6 mois)</i> - <i>Augmentation de la garantie avec BPI (80%), amplification du Prêt croissance TPE et « Prêt Rebond » avec Bpifrance</i> - <i>Abondement du Fonds de garantie SIAGI</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i> - <i>Paielements « hors service fait » pour le transport</i> - <i>Maintien de la rémunération (1 mois) des stagiaires</i>
Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cellule de coordination hebdomadaire avec les services de l'Etat, BPI et les consulaires</i> - <i>Mise en place, en lien étroit avec le réseau des CCI et les associations spécialisées, d'une cellule d'écoute et de veille afin d'accompagner les dirigeants d'entreprises en difficulté.</i> - <i>Augmentation du niveau des acomptes versés aux entreprises par la Région</i> - <i>Maintien des acomptes auprès des entreprises de transport routier de voyageurs</i> - <i>Octroi d'un moratoire d'un an pour le remboursement des échéances des prêts et AR octroyés par la Région</i> - <i>Création d'un fonds de soutien aux associations, permettant de soutenir en subvention les associations lourdement impactées par la crise (culture, sport, ESS)</i> - <i>Renforcement des capacités d'octroi de prêts par l'abondement du fonds « Prêt rebond » avec Bpifrance, et intervention en direct par la Région pour les entreprises non éligibles au dispositif (difficulté à remplir les conditions exigées, statuts non éligibles, entreprises de plus de 250 salariés, Startups,...)</i> - <i>Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle</i> - <i>Maintien des bourses des formations sanitaires et sociales (1 mois)</i> - <i>Participation au fonds de solidarité nationale</i>
Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Facilitation des démarches des entreprises en instaurant un service de proximité avec les Maisons de Ma Région et Ad'Occ (agence de développement économique)</i> - <i>Dans le cadre de ses marchés publics, paiements aux entreprises au titre du plan de continuité régionale et aucune pénalité de retard aux prestataires.</i> - <i>Suspension de l'ensemble des remboursements d'avance accordés pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril (60M€ et 520 entreprises concernées)</i> - <i>Renforcement de la garantie d'emprunt auprès des banques pour faciliter les prêts à la trésorerie (5M€)</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation - Renforcement du dispositif de rebond industriel en concertation avec les banques - Promotion de la destination Occitanie pour soutenir l'activité touristique - Participation au fonds de solidarité nationale
Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Task Force Etat - Région pour le suivi de la situation et des solutions apportées aux entreprises. - Mise en place du dispositif de soutien à la trésorerie (subvention) « Pays de la Loire Urgence Solidarité » - Report de prêts et avances remboursables accordés par la Région pour les 6 prochains mois - Nouveau dispositif « Pays de la Loire Fonds d'Urgence Événements » (pour les structures organisatrices d'événements associatifs, sportifs et culturels) - Mobilisation des outils de droit commun : subvention conseil, prêt en trésorerie (dispositif Pays de la Loire Redéploiement), garantie régionale (FRG) et prêt régional TPE/PME opérés par Bpifrance. - Mise en place du « Prêt Rebond » avec Bpifrance - Participation au fonds de solidarité nationale - Mise en place d'un numéro vert dédié aux acteurs économiques ; aiguillage vers les interlocuteurs en fonction de la nature de la difficulté remontée - Réunion Plénière dédiée avec toutes les têtes de réseau et les fédérations professionnelles (10/3) et avec l'ensemble du réseau bancaire 13/ - Autres mesures d'urgence prévues à la session de mars en soutien à toutes les filières.
Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule de Crise en lien avec l'Etat - Renforcement du dispositif de garantie jusqu'à 100% (Fonds régional de Garantie + garantie nationale) ; déploiement du Fonds « Prêt Rebond » - Contribution au fonds de solidarité nationale - Fonds de Solidarité Réunionnaise - Fonds d'Aides aux personnes fragiles via les associations
Sud	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une task force avec les acteurs économiques et création d'un dossier unique d'aide partagé par tous les acteurs économiques régionaux - Report des échéances de remboursement des prêts et des avances remboursables - Non application des pénalités de retard dans les marchés publics, pour les entreprises impactées par le COVID-19 - Maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle + doublement de la rémunération des externes de l'enseignement supérieur et des stagiaires des formations paramédicales - Mise en place d'un fonds d'aide spécifique pour les agriculteurs venant compenser leur perte de chiffre d'affaire - Pour les acteurs culturels, versement accéléré des engagements régionaux dans leur totalité et mise en place d'un Fonds d'aide exceptionnel - Pour les acteurs du monde sportif, versement intégral des subventions votées en décembre et en mars pour des événements annulés en raison de l'épidémie de covid-19 et création d'un Fonds dédié permettant de soutenir les clubs ayant engagé des frais pour des événements annulés ou reportés à cause du covid-19. - Participation au fonds de solidarité nationale - Prêt dédié aux TPE PME (de 3 000 à 10 000€), sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum - Dispositif « Prêt Rebond » (de 10 000 à 300 000€) pour les TPE ou petites PME, à taux zéro et sans caution personnelle, opéré par BPI, de pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence - Renforcement du Fonds régional de Garantie pour les TPE-PME (jusqu'à 80%) - Réabondement du fonds Région Sud Défensif/Attractivité (TPE & PME) - Mobilisation du dispositif régional « Mon projet d'entreprise » spécifiquement sur sur l'accompagnement des TPE en difficulté en raison du COVID 19 - Mise en place d'une cellule « post covid-19 » avec nos partenaires économiques pour accompagner la sortie de crise et les entreprises (relocalisation, investissements...)

